

**Réponse de Fatiha Saidi à la question orale de Madame W. Vermeulen,
Conseillère Communale cdH, relative aux bruits d'avions**

Conseil Communal du 13 décembre 2007

Le bruit engendré par les avions reste une des nuisances sonores les plus durement ressenties par la population. Vu la localisation de l'aéroport de Bruxelles National, notre commune n'y échappe pas et est régulièrement survolée par les avions tant au décollage qu'à l'atterrissage.

Nous avons, en tant qu'autorité locale, une compétence très faible en termes de nuisances aériennes. Cela ne signifie pas évidemment que nous avons une attitude attentiste ou timorée en la matière. En effet, d'un point de vue juridique, la commune continue son combat dans le cadre du renouvellement du permis d'environnement pour l'exploitation de l'Aéroport de Bruxelles National.

Pour mémoire, je rappelle les faits :

C'est entre le 24 février et le 05 mars 04 qu'une consultation publique est effectuée en vue du renouvellement du permis d'environnement de l'aéroport. Evere a compilé les remarques de ses citoyens et les a transmises aux autorités compétentes, en l'occurrence le gouverneur du Brabant flamand.

Ces remarques portaient sur l'absence d'étude d'incidences, sur la durée de 20 ans du permis –durée, beaucoup trop importante, à nos yeux-, sur l'absence de plan de réduction des nuisances sonores et surtout sur le fait que les conditions du futur permis ne devaient pas rendre possible l'augmentation du nombre de vols tant de jour que de nuit.

Le 8 juillet 04, les instances du Brabant flamand autorisent le permis d'environnement, sans tenir compte des remarques formulées mais surtout sans étude d'incidences préalable.

Notre commune sera la première à introduire un recours auprès du Gouvernement Flamand et sera suivie par la Région Bruxelloise et la Ville de Bruxelles. Celui-ci ne réagit pas à notre requête et confirme le permis d'environnement. Evere introduit à ce moment une requête en annulation auprès du Conseil d'Etat.

Ce dernier a saisi la Cour de Justice des Communautés Européennes pour trancher sur la question de l'étude d'incidences.

Le 10 juillet de cette année, notre Collège a décidé de confier la poursuite de la procédure à notre avocat.

Dans le cadre de l'agenda local, je vais prendre des dispositions en ce qui concerne la problématique des nuisances sonores, et plus particulièrement celles des avions, pour informer les riverains sur les outils qu'ils peuvent actionner, comme porter plainte par exemple, sur les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre pour l'insonorisation de leur bien etc. Cela nous permettra aussi d'être aux côtés de la population pour limiter ces nuisances, et aussi qu'elle ne se retrouve pas seule ou à contre-courant dans les démarches éventuelles qu'elle initie.

Je ne manquerai pas, bien évidemment, de vous informer de l'ensemble de ces initiatives. En outre, je tiens à rappeler que ma porte est constamment ouverte à tout/e citoyen/nes, toute association qui souhaite s'investir dans sa commune. A cet égard, en préparant la réponse à

votre question, j'ai trouvé une lettre adressée aux citoyens éverois, -datée au 21 mai 07, période non suspecte au demeurant !- les invitant à rejoindre une association, dont le cdH est très proche, EVAIRLIBRE, qui, s'engage à défendre la tranquillité des éverois, en matière de nuisances d'avions !

Le but du Collège et le mien sont exactement les mêmes et j'invite au labeur toutes les bonnes volontés, de la majorité ou de l'opposition, car lorsqu'il s'agit du bien-être des gens, aucun clivage n'est permis.